

Le tribunal correctionnel de Toulon a condamné la « *mère Teresa des HLM* » à cinq ans de prison dont deux assortis d'un sursis probatoire pour avoir encaissé de l'argent de personnes à qui elle promettait l'obtention d'un logement social. Elle devra en outre indemniser toutes les victimes. Trente-six particuliers dans le besoin ont été floués.

Elle promettait à des personnes l'obtention de logements sociaux contre une enveloppe sans qu'aucune attribution n'arrive jamais.

Il est vrai que dans cette affaire, il n'est question « *que de 67.000 euros* » mais le profil des victimes est particulier. « **Toutes ont en commun d'avoir des difficultés pour joindre les deux bouts** » relève Jean-Jacques Gauthier, le représentant du ministère public.

Le mari, qui a bénéficié du train de vie de son épouse, a été condamné à 24 mois de prison dont 12 mois assortis d'un sursis probatoire pendant 3 ans. Il doit lui aussi indemniser les victimes. La sœur qui encaissait les chèques, mais n'a tiré aucun bénéfice personnel, a été condamnée à 12 mois de prison avec sursis.

Source :

– France Bleu, Christelle Marquès, « La « Mère Teresa des HLM » condamnée à Toulon à trois ans de prison ferme »